

**96 LOGEMENTS, CHALON-SUR-SAONE / PRES-SAINT-JEAN**  
ANNE LACATON & JEAN PHILIPPE VASSAL

**Site**

Prés-Saint-Jean, Chalon-sur-Saône

**Maître d'ouvrage**

OPAC Saône-et-Loire

**Date**

Concours 2010, chantier en cours, livraison prévue en 2015

**Programme**

Construction de 86 logements locatifs + 10 logements VEFA

**Surface SHON**

14 725 m<sup>2</sup> (dont 2 617 m<sup>2</sup> de jardins d'hiver)

**Coût**

11,361 M € HT



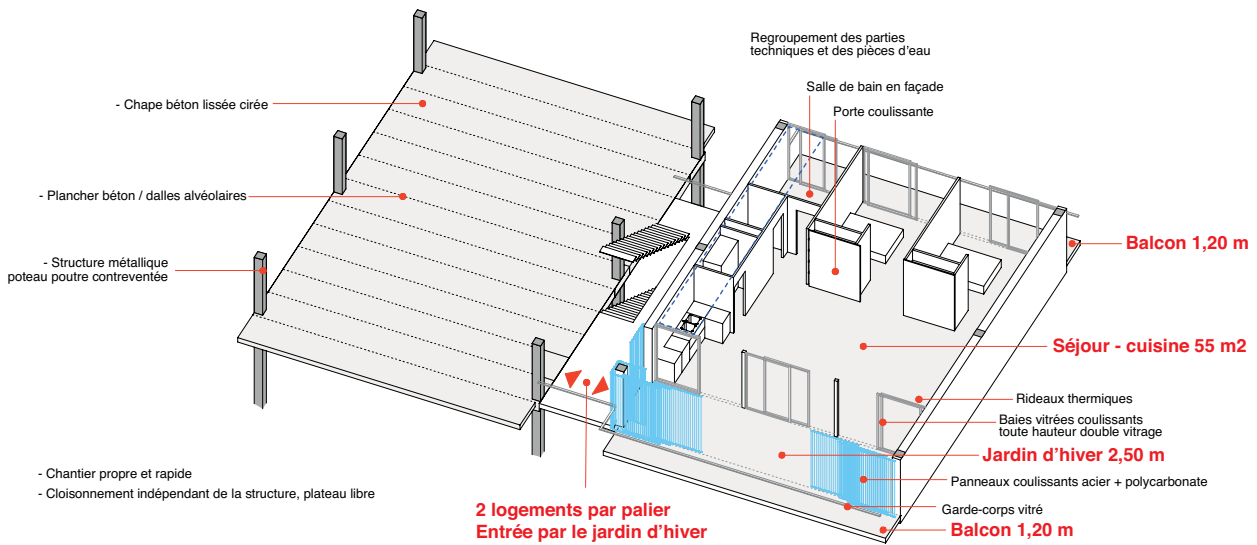


## ORGANISATION D'UN LOGEMENT TYPE ET PRINCIPE STRUCTUREL

150 m<sup>2</sup> de plain pied pour le T3

logements traversants

Séjour de 40 m<sup>2</sup> (T2) à 60 m<sup>2</sup> (T5 duplex)



Le projet est constitué de plusieurs immeubles, attenants mais indépendants.

Ils se calent le long des voies ou chemins déjà tracés sur le site, s'inspirant de la position des immeubles "manivelle", qui s'écartent de l'axe pour dégager l'espace au centre, planté. Prolonger et tirer le parc jusqu'au sud du terrain, en suivant le mail, nous semble une position intéressante, pour raccrocher le secteur sud au quartier et renforcer le Parc comme un élément structurant fort et un caractère des Prés St Jean, en parallèle du lac.

Des immeubles transparents et détachés du sol.

Les constructions s'élèvent au-dessus du sol pour tenir compte des risques d'inondation. (niveau +1,30 m environ au-dessus du sol naturel)

La contrainte créée par le niveau d'inondation, qui oblige à ne pas construire au rez-de-chaussée nous amène à relever la hauteur du premier niveau, de manière à créer un espace agréable et transparent sous la construction.

Les logements sont situés à partir de 4,50 m, et s'élèvent de R+2 à R+5 à partir de ce niveau, avec des derniers niveaux pouvant être en duplex.

Ils se dégagent ainsi du sol urbain et peuvent trouver de meilleures conditions de calme et des vues, sur le lac d'un côté, vers le centre ville de l'autre.

L'architecture est légère et aérienne. L'empreinte au sol est minimale.

Elle se limite aux poteaux de la construction, ainsi que l'accroche au sol des escaliers et des ascenseurs.

Le détachement du sol crée une transparence qui donne une grande visibilité vers l'intérieur de l'îlot.

La végétation peut continuer à se développer sous les bâtiments. Il n'y a pas de clôture, le terrain est laissé en espace vert, qui pourrait donner lieu à une appropriation de ses habitants, peut-être sous forme de jardins.

L'accès public peut être maintenu et des chemins de promenade traversent le terrain.

Les immeubles en bordure de l'avenue Pierre Nugue ont un profil bas (R+3 ou 4), et créent un avant-plan devant les immeubles plus hauts (R+4, R+5), au centre de l'îlot.

La dimension des logements, les espaces extérieurs ou intermédiaires privés, prolongeant le logement, donnent plus de possibilité à chaque habitant d'un rapport à la nature, proche de son logement, qui change le statut et la perception des espaces verts au sol.

Cet espace vert au milieu des nouveaux immeubles est un parc plus qu'un jardin résidentiel, qui se situe dans la continuité du grand parc central occupant, Nord-Sud le cœur du quartier. Néanmoins l'organisation de petits jardins individuels d'habitants est possible.

La conception de logements nouveaux doit permettre de répondre à l'évolution du mode de vie, où la contribution de l'habitant est un peu plus sollicitée, où les modes de déplacements différents sont acceptés et notamment la proximité immédiate de la voiture n'est plus un critère.

En contrepartie de comportements nouveaux et d'une implication qui a du sens : des logements plus généreux, en situation exceptionnelle, néanmoins économiquement abordables.